



**QRGA**  
Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

## **FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS ANNEE 2024**

**NOM DE L'ASSOCIATION**

**A RENVoyer IMPERATIVEMENT AVANT LE 1er Mars 2024**

**PIECES A JOINDRE :**

**Pour une première demande**

- Statuts ou modification de statuts et pièces ci-dessous
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Attestation d'assurance pour l'année en cours

**Pour toute autre demande**

- Statuts de l'association
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Attestation d'assurance pour l'année en cours
- documents comptables (incluant relevé de livret d'épargne)
- un RIB,
- un relevé du compte bancaire au 31 décembre 2023
- Bilan 2023
- Budget prévisionnel 2024 (*en précisant les autres financeurs*)
- Compte de résultats 2023.

**Préambule**

L'attribution d'aides aux associations est une démarche volontaire de la Communauté de communes (**dimension facultative de la subvention**).

Le bénéfice d'une subvention ne donne aucun droit à son renouvellement (**dimension précaire de la subvention**).

Les subventions sont attribuées sous réserve d'être rattachées à une compétence communautaire, et de répondre aux critères du présent règlement (**dimension conditionnelle de la subvention**).



**QRGA**  
Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

Pour rappel les associations qui sollicitent une subvention de la collectivité sont tenues de respecter les modalités du Contrat d'Engagement Républicain, prévu par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

**Critères d'analyse et de sélection des projets (cf délibération n°2023 2813 en date du 5 décembre 2023) :**

- Association pouvant justifier d'au moins un an d'existence (fourniture exercice comptable n-1)
- Projet s'inscrivant dans les politiques intercommunales
- Projet au bénéfice de plusieurs communes, voire de l'ensemble du territoire QRGA
- Les projets éligibles au présent dispositif devront s'inscrire dans la Transition écologique et/ou l'Economie circulaire, et pouvoir justifier d'un impact concret en la matière.
- Sont éligibles au présent dispositif les projets relatifs au financement d'actions spécifiques et ponctuelles, ainsi que les projets relatifs au financement du fonctionnement général d'associations reconnues d'intérêt général.
- Sont éligibles au présent dispositif les projets participant au renforcement de l'attractivité du territoire intercommunal et à la qualité de vie à l'année des habitants de la CCQRGA.
- Une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans les deux champs suivants : la Culture ; l'Action Sociale d'intérêt communautaire
- Les associations ayant bénéficié d'une subvention de la CCQRGA en année n-1 sont éligibles au présent dispositif mais ne sont pas prioritaires (cf préambule « dimension précaire de la subvention »)
- Effet incitatif (ou effet levier) de la subvention demandée sur la réalisation du projet.

**Processus d'analyse et de sélection des projets :**

A l'issue de la période de candidature, les projets réputés complets seront analysés par la commission « Relations avec les Associations », qui émettra un avis pour chaque projet et une proposition de subvention, le cas échéant.

Ces propositions seront ensuite soumises au vote du Conseil Communautaire de la CCQRGA.

Les associations candidates seront par la suite informées de la décision leur attribuant ou non une subvention. Cette décision prendra la forme d'un courrier signé du Président de la CCQRGA valant notification de l'attribution, ou non, de subvention pour les projets.



**QRGA**  
Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

## **Attention**

*Tout dossier incomplet ne pourra être examiné.*

*Merci de bien vouloir remplir tous les points et fournir toutes les pièces demandées (y compris le RIB).*

**La présence du logo de la Communauté de Communes doit être signifiée sur vos affiches et prospectus.**

*Toute demande arrivant après la date butoir du 1<sup>er</sup> Mars 2024 ne pourra pas être prise en compte.*

### **1 – LES ELEMENTS ADMINISTRATIFS**

Objet social de l'association : .....

Date de la dernière Assemblée Générale : .....

N° d'agrément (jeunesse & sports, CAF, DDAS, ...): .....

Siège social de l'association : .....

Adresse pour l'envoi du courrier : .....

Adresse du Président de l'association : .....

Informations concernant le bureau de votre association :

	Nom/prénom	Téléphone	Email
Président	.....	.....	.....
Vice-Président	.....	.....	.....
Trésorier	.....	.....	.....
Trésorier adj.	.....	.....	.....
Secrétaire	.....	.....	.....
Secrétaire adj.	.....	.....	.....



**QRGA**  
Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

Information concernant les personnes responsables d'actions particulières :

Action	Nom/prénom	Téléphone	Email
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

## 2 – LES ACTIVITES

Périodes et durées d'activité :

<u>activité</u>	<u>période</u>	<u>public visé</u>	<u>détail de l'activité</u>
.....	.....	.....	..... .....
.....	.....	.....	..... .....
.....	.....	.....	..... .....
.....	.....	.....	..... .....

Les animations (nombre, description) : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 3 – LES MOYENS HUMAINS

Les salariés (indiquer leurs noms, type de contrat, fonction et rémunération) :

Nom : ..... Contrat : ..... Fonction : ..... Salaire : ..... €

Nom : ..... Contrat : ..... Fonction : ..... Salaire : ..... €



**QIRGA**  
Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

Nom : ..... Contrat : ..... Fonction : ..... Salaire : ..... €

#### 4 – RESULTATS ET PERSPECTIVES

Les résultats commentés de l'année 2023 (performances, nombre de spectateurs ou visiteurs, réussite des actions menées, problèmes éventuels rencontrés...) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Les perspectives commentées de l'année 2024 (actions ou projets que vous souhaitez mener, orientations nouvelles, etc. ) : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

#### 5 – LES ELEMENTS FINANCIERS

Les comptes de résultat des 2 dernières années - joindre les documents comptables :

	2022	2023
Recettes	.....	.....
Dépenses	.....	.....
Excédent	.....	.....
Ou déficit	.....	.....



**QIRGA**

Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

Situation financière à la fin des deux dernières années - joindre le relevé du compte bancaire au 31 décembre 2023 (compte courant et livret d'épargne) :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Caisse	.....	.....
Compte bancaire	.....	.....
Epargne	.....	.....
Total :	.....	.....

## 6 – LES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES ET AUTRES :

Rappel des subventions pour 2023 :

Rappel du montant de la subvention demandée en 2023 : .....

et accordée pour 2023 : .....

Utilisation faite de la subvention accordée en 2023 (détailler si plusieurs projets) :

.....  
.....  
.....

Autres subventions et valorisations en nature :

.....  
.....  
.....  
.....

Montant de la subvention demandée pour 2024 : .....

Utilisation prévue de la subvention demandée pour 2024 (détailler si plusieurs projets, et indiquer éventuellement le détail financier pour chaque projet) :

.....



**QRGA**  
Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Description de l'impact concret du projet en termes de transition écologique et/ou d'économie circulaire :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Nb : Modalités de versement des subventions de la CCQPGA :**

Les subventions attribuées à des projets pour des actions spécifiques et ponctuelles sont à solliciter auprès de la CCQPGA après réalisation de l'opération, sur présentation de justificatifs (attestation de réalisation de l'opération transmise avec le courrier valant notification d'attribution de subvention).



**QRGA**  
Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

Attention : tout versement de subvention non sollicité par l'association avant le 30 novembre de l'année en cours sera considéré comme perdu pour l'association sauf en cas de manifestation prévue au mois de décembre (dans ce cas, la présentation de justificatifs relatifs à l'organisation de la manifestation devront être transmis à la CCQRGA avant le 30 novembre de l'année en cours).

Les subventions attribuées pour le fonctionnement général d'associations reconnues d'intérêt public, seront versées directement par la CCQRGA, dans le mois qui suit l'approbation en conseil communautaire de l'attribution des subventions.

*Fait à ....., le .....*  
*Le Président ou la Présidente (signature)*